

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles

FO

VOS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

Section d'Ille-et-Vilaine
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**

P

PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Bulletin aux écoles

N° 105 - 27 août 2010

Mardi 7 septembre

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

GREVE INTERPROFESSIONNELLE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE REFORME DES RETRAITES

SOMMAIRE

P. 1 : La Une

P. 2 : Communiqués

P. 3 : Appels et modalités

P. 4 : De l'argent, il y en a !

P. 5 : Et s'il fallait encore
vous convaincre...

P. 6 : Syndiquez-vous

Manifestation 11 heures, avenue Janvier, à Rennes
RDV FO près de la gare

Le SNUDI FO appelle tous les enseignants à se réunir dans les écoles, dès la rentrée, à prendre position, à se joindre aux cortèges, avec des banderoles pour exiger le retrait pur et simple du projet gouvernemental de réforme des retraites.

L'heure est à la préparation de la Grève !

Ah! Les vacances ! On a le temps de lire, de surfer sur le net... Ainsi le site du journal Le Point nous apprend que l'agence de notation Moody's prévient : « Compte tenu des défis liés aux ajustements budgétaires nécessaires, le chemin à parcourir avant un abaissement de la note Aaa - la meilleure notation financière possible de risques de non remboursement de la dette - de la France s'est encore réduit ».

Ainsi, il faudra s'attaquer aux déséquilibres liés au vieillissement de la population, avertit toujours Moody's. En clair, réformer les retraites. C'est pourquoi le gouvernement compte bien faire adopter son projet à la rentrée. Et pour ce faire, le Président convoque, sur son lieu de vacances, le 1er ministre, le ministre de l'économie et celui du budget.

Et voilà, comme un élève trop studieux voulant obtenir la meilleure note, le gouvernement obéit à l'Europe et au capitalisme mondial en préparant ni plus ni moins un plan de rigueur pour faire payer aux salariés les conséquences des frasques capitalistiques.

Nous savons donc à quoi nous en tenir. Ils vont frapper et frapper fort. Et nos retraites déjà bien mises à mal par les lois Balladur de 1993, Fillon de 2003 vont encore être diminuées. Et il faudra travailler jusqu'à 62 ans pour avoir le minimum. Et les mères de trois enfants perdront leurs avantages. Et les salaires des fonctionnaires seront gelés et même diminués avec l'augmentation de la retenue pour pension. Et...

L'UD FO d'Ille-et-Vilaine appelle à la grève le 7 septembre dans la clarté pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Nous sommes le 24 août, les vacances sont quasiment finies pour tout le monde. L'heure est à la préparation de la grève. Celle-ci a déjà commencé. A Saint-Malo, au centre hospitalier, les organisations syndicales

CGT, SUD et FO «estiment que la grève interprofessionnelle unitaire, appelée clairement pour le retrait du projet de loi est à l'ordre du jour et est la seule voie pour faire reculer le gouvernement». A la plate-forme colis du Rheu, un piquet de grève sera installé dès 5H00 par les sections syndicales CGT, SUD et FO de la Poste. Nous avons deux semaines pour mobiliser, deux semaines pour préparer la grève interprofessionnelle c'est à dire convoquer des Assemblées Générales, deux semaines pour convaincre les adhérents, les salariés, les jeunes, les chômeurs, les retraités que non seulement, il faut être dans la rue le 7 septembre mais qu'il faut aussi bloquer les entreprises, les services et les administrations pour obliger le gouvernement à retirer son projet de loi.

Rennes, le 24 août 2010, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

Communiqué confédéral

**RETRAITES : 7 SEPTEMBRE,
EXIGER LE RETRAIT DU TEXTE
GOUVERNEMENTAL**

FORCE OUVRIERE réaffirme qu'elle participera pleinement aux actions et manifestations du 7 septembre sur l'ensemble du territoire sur la base de l'exigence de retrait ou d'abandon du texte gouvernemental.

Elle regrette que cette revendication n'ait pas été retenue par les autres organisations syndicales car elle a le mérite de la clarté.

Quand un texte ne convient pas et que le gouvernement ne veut pas le modifier sur l'essentiel (passage de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans) il faut abandonner ce texte pour construire une autre réforme respectueuse des besoins sociaux pour les générations actuelles et à venir.

Fidèle à ce qu'elle explique depuis plusieurs semaines, FORCE OUVRIERE continuera à militer en ce sens, y compris dans les manifestations et grèves du 7 septembre 2010 et appelle les salariés à soutenir cette revendication.

Paris, le 23 août 2010

Pour le retrait du projet de loi Grève le 7 septembre

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation et revenir aux 37,5 annuités
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition et revenir au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintenir le code des pensions et le calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revaloriser les pensions

Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.

La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !



Du centre Hospitalier de Saint Malo

Le 29/07/2010

Retrait du plan gouvernemental contre la réforme des retraites !

Les syndicats CGT, SUD, FO du centre Hospitalier de Saint Malo soulignent que pas une des mesures du plan gouvernemental contre les retraites n'est acceptable, ni négociable, qu'il s'agisse :

- du report de l'âge légal d'ouverture des droits de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018
- du report progressif de 65 ans aujourd'hui à 67 ans (!) en 2023 de l'âge pour partir sans décote.
- de la poursuite du relèvement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein lancée par la Loi Fillon de 2003, avec passage à 41,25 années
- de la pénalisation encore plus forte des « carrières longues » : droit de partir entre 58 et 60 ans... à condition d'avoir cotisé deux ans de plus que la durée « normale » !
- de la « Prise en compte » de la pénibilité sous condition de prouver une incapacité physique au moins égale à 20% ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou accident du travail !!
- de la suppression, à compter de 2012, du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les femmes fonctionnaires mères de 3 enfants et du passage du taux de cotisations du public de 7,85% à 10,55%, mesures prises en vue d'un alignement du régime des fonctionnaires sur celui du privé mettant en cause l'existence même du Code des pensions

Que valent les arguments à connotation démographique avancés par le gouvernement quand on sait qu'il entend continuer à exonérer les patrons de leurs cotisations sociales – 32 milliards d'euros rien que pour 2009, plus de 200 milliards d'euros cumulés en 20 ans ?

D'ailleurs, le gouvernement le déclare lui-même : il faut répondre aux exigences des fameux « marchés » et réduire les déficits publics qui se sont creusés à la suite des versements massifs octroyés aux acteurs des dits marchés pour faire face à leur propre crise, crise que les salariés devraient aujourd'hui payer.

Il faut le dire clairement : pas une des mesures du plan gouvernemental contre les retraites n'est justifiable

**40 annuités c'est déjà trop,
62/67 ans et 41,5 annuités,
c'est inacceptable !**

Le projet de loi du gouvernement n'est pas amendable, il doit être purement et simplement retiré.

Tout le monde peut le constater, le gouvernement est lui-même en crise. Dans le même temps, tout témoigne d'une très forte mobilisation des salariés, du public et du privé, comme l'a montré le caractère massif des manifestations des 15 et 24 juin. Tout doit être mis en œuvre pour faire reculer le gouvernement.

Le 7 septembre prochain, début du débat parlementaire, les confédérations, fédérations et unions CDFT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA appellent à une « nouvelle journée nationale de grèves et de manifestation ».

Les syndicats CGT, SUD, FO du Centre Hospitalier de Saint Malo appellent d'ores et déjà à tous et à toutes à participer massivement à la journée du 7 septembre

Par ailleurs, ils estiment que la grève interprofessionnelle unitaire, appelée clairement pour le retrait du projet de loi est à l'ordre du jour, et est la seule voie pour faire reculer le gouvernement.

Nous le répétons, aucune des mesures du projet de loi n'est acceptable, rien n'est joué, c'est tous ensemble qu'il faut agir pour montrer notre opposition au gouvernement !

Les enseignants de l'école publique de Coësmes syndiqués au SNUDI-FO, ou non syndiqués ont pris connaissance du projet de loi du gouvernement sur les retraites.

Quelles que soient nos affiliations syndicales, nous tenons à dire que nous sommes tous unis pour exiger

- Le retrait pur et simple de ce projet de loi.
- Le maintien de l'âge légal à 60 ans et à 55 ans pour ceux qui en bénéficient aujourd'hui (anciens instituteurs).
- Aucun allongement de la durée de cotisation, 40 ans c'est déjà trop !
- Le maintien intégral du code des pensions civiles et militaires et des garanties pour les mères de trois enfants.
- Le refus de toute hausse des prélèvements qui entraîne une baisse de nos salaires.

Le projet de loi sera à l'ordre du jour du conseil des ministres le 13 juillet et discuté au parlement à partir du 7 septembre.

Il y a urgence !

Nous attendons qu'un appel clair à la grève interprofessionnelle « pour le retrait du projet de loi » soit lancé dès maintenant pour les premiers jours de la rentrée.

Au centre hospitalier de Saint-Malo, la grève du 7 septembre se prépare (cf l'appel ci-dessus). Dans un tract commun, les syndicats CGT, SUD et FO soulignent que pas une des mesures du plan gouvernemental contre les retraites n'est acceptable, ni négociable. Ils estiment que la grève interprofessionnelle unitaire pour le retrait du projet de loi, est à l'ordre du jour.

A la plate-forme colis du Rheu, un piquet de grève est prévu dès 5H00 par les sections syndicales locales CGT, SUD et FO.

Des centaines d'appels communs réclamant le retrait du projet de loi et appelant à la grève le 7 septembre circulent sur le net.

Dans plusieurs départements, ce sont les UD qui appellent en commun à la grève et à la manifestation pour le retrait...

Modalités

Le SNUDI-FO vous rappelle que la déclaration d'intention préalable à la grève du 7 septembre doit être adressée à l' IEN le **vendredi 3 septembre** avant minuit (par fax ou par mail) ou déposée avant 16h30 au secrétariat de l' IEN.

La motivation essentielle de l'attaque contre les retraites, c'est de donner des garanties aux institutions financières.

Le journal patronal Les Échos du 13 avril révèle les véridiques objectifs de la réforme des retraites : « Le chef de l'Etat entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un

signal et surtout ne pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés (...)

Les agences de notation liront d'autant plus facilement le signal français que les mesures retenues seront fortes et toucheront notamment à l'âge de départ en retraite. »

Pour cela, on nous trompe...

« Le système de retraite est déficitaire. »

Les chiffres les plus effrayants sont brandis pour faire accepter l'inacceptable. Ainsi on nous sert un prétendu déficit des retraites de 10 milliards d'€ en 2010 avec une « prédiction » de 115 milliards pour 2050 ! Rappelons que les exonérations patronales de cotisations sociales ont été de 30 milliards d'€ en 2008, de 250 milliards depuis 1991...

De l'argent, il y en a !

« Le système de retraite est inégalitaire. »

Non, c'est le système économique qui génère des inégalités : inégalités Hommes-Femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle...

« On vit de plus en plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps. »

Non, car si l'on vit plus longtemps, c'est d'abord parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout ! (voir page 5)

Les projections de « déficit » des retraites d'ici à 2050 sont-elles sérieuses ?

« La probabilité que toutes ces projections se réalisent dans les prochaines années est **quasi nulle** » Le Figaro - 14.04.2010

« Pour le court terme, 2009-2015, on peut vraiment avoir des prévisions. Pour le moyen terme, 2012-2024, on est dans le domaine des projections. Pour le long terme, 2024-2050, il faut reconnaître que les projections n'ont pas le même degré d'exactitude. »

Raphaël Hadas-lebel, président du COR - 14.04.2010

« Le système français par répartition est trop compliqué : 38 régimes différents. »

Mais au Royaume-Uni, le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés !

« Le rapport entre actifs et retraités se dégrade. »

En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, **les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans** (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités.

De l'argent, il y en a !

256,3 milliards d'euros, c'est le total des exonérations de cotisations sociales accordées au patronat entre 1992 et 2008.

442 milliards d'euros, c'est le montant des prêts aux banques à 1% sur douze mois, lancés en juin 2009 par la Banque centrale européenne.

720 milliards d'euros, c'est le fonds de garantie des finances publiques de la zone euro, institué le 9 mai pour « *apaiser les marchés* » (les spéculateurs !) lesquels sont les grands gagnants de l'affaire puisque 440 milliards de ce fonds seront empruntés sur ces mêmes marchés avec la garantie des Etats !

11 milliards d'euros, c'est le bénéfice des banques françaises en 2009 après avoir bénéficié de 96 milliards d'euros d'aides publiques.

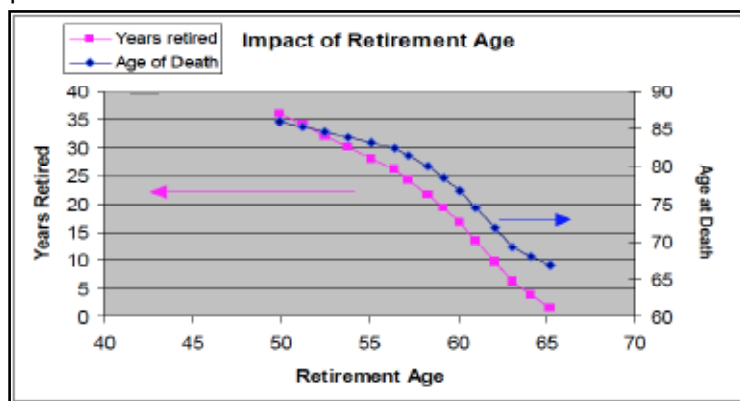
Et s'il fallait encore vous convaincre...

Les marchés spéculent sur un raccourcissement de notre durée de vie !

Pour les marchés financiers, il ne s'agit pas de « tenir compte » de l'espérance de vie, mais de la réduire !

Pour satisfaire les marchés financiers qui exigent de diminuer les salaires et donc la part de ceux-ci consacrée (sous forme de cotisations) aux retraites, ils ont pensé à tout ! Ils savent qu'en nous contraignant à travailler plus longtemps, non seulement ils nous verseront nos retraites plus tard mais aussi qu'ils cesseront de les verser plus tôt, car cela réduira notre espérance de vie.

Une très sérieuse étude américaine (1) sur l'espérance de vie dans plusieurs grands groupes comme Boeing, Lucent... démontre que lorsque les salariés partaient à la retraite à 55 ans ils vivaient en moyenne jusqu'à 83 ans, quand ils sont partis à 60 ans ils vivaient jusqu'à 76 ans et depuis que la retraite est à 65 ans ils ne vivent plus que jusqu'à 67 ans ! L'auteur écrit en particulier : « Une importante conclusion de cette étude est que pour chaque année de travail au-delà de 55 ans on perd en moyenne 2 ans d'espérance de vie. »



L'allongement de l'espérance de vie est un acquis de l'humanité. Il résulte non seulement des progrès de la nutrition, de la médecine, mais aussi de la diminution du nombre d'années travaillées. D'aucuns nous expliquent qu'il faut bien « tenir compte » de l'allongement de l'espérance de vie et accepter de débattre d'une réforme du système de retraites... Pour Force Ouvrière il n'est pas question d'accepter de « tenir compte » de ce paramètre pour accepter un quelconque allongement de la durée de cotisation ou un recul de l'âge de départ, car ce serait accepter d'augmenter le travail pour réduire la durée de vie !

Extrait de liaisons syndicales du SNUDI FO 22

(1) « Optimum Strategies for Creativity and Longevity » by Sing Lin, Ph.D, cité par l'Inspection du travail et des mines du Luxembourg

Départ à la retraite	Age moyen à la mort
49,9	86,0
55,1	83,2
60,1	76,8
65,2	66,8

En nous obligeant à travailler jusqu'à 62 ans au lieu de 60, ils nous retirent 4 ans de vie et économisent 6 ans de pension!

Augmenter le nombre d'années de travail c'est diminuer l'espérance de vie !

Profiter de sa retraite... et préserver sa santé !

D'autres études ont montré que l'âge moyen de « l'espérance de vie en bonne santé » s'établit à 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes (c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé sans limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne).

Les dernières années de travail sont bien celles qui pèsent le plus sur la santé des salariés déjà fatigués. Ceci est confirmé par le fait que si dans plusieurs pays d'Europe, on part plus tard à la retraite, il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande contre 6% en France.

Un cynisme insondable !

D'autres études ont été publiées et vont dans le sens de celle que nous vous présentons ci-dessus. Elles sont connues de tous !

Nous laissons nos lecteurs juges de ce passage d'un projet de résolution de la CFDT pour son prochain congrès :

« Les gains d'espérance de vie doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire ouvrant le droit à une retraite à taux plein et temps de retraite supplémentaire. »

Prix de la carte 2010 = 18,50 €											
Prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,05	12,51	13,12	13,73	14,34	15,15	15,96	17,02	18,08	19,44	20,80
Chargé d'école				13,89	14,50	15,31	16,12	17,18	18,24	19,60	20,96
Directeur d'école 2-4 cl				14,20	14,81	15,62	16,43	17,49	18,55	19,91	21,27
Directeur d'école 5-9 cl				14,65	15,26	16,07	16,88	17,94	19,00	20,36	21,72
Directeur d'école 10 cl et +				14,95	15,56	16,37	17,18	18,24	19,30	20,66	22,02
Hors Classe					22,25	23,81	25,48				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,20	13,81	14,42	15,33	16,69
Chargé d'école							13,33	13,94	14,55	15,46	16,82
Directeur d'école 2-4 cl							13,66	14,27	14,88	15,79	17,15
Directeur d'école 5-9 cl							13,96	14,57	15,18	16,09	17,45
Directeur d'école 10 cl et +							14,17	14,78	15,39	16,30	17,66
Spécialisé AIS, IMF							13,50	14,11	14,72	15,63	16,99
Spécialisé IMFAIEN							14,27	14,88	15,49	16,40	17,76

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 9,40 €

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2010 Date :

NOM - Prénom : Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : Echelon :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville : Téléphone :

Courriel :

Etablissement d'exercice et son adresse :
 (+ circonscription)

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.